

*La Fondation  
franco   
albertaine*

8627, rue Marie-Anne-Gaboury (91<sup>e</sup> Rue) Bureau 315  
Edmonton (AB) T6C 3N1  
Tél. 780 490-7700

[www.fondationfa.ca](http://www.fondationfa.ca)  
Télécopieur : 780 490-7700  
[info@fondationfa.ca](mailto:info@fondationfa.ca)

Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité  
de La Fondation franco-albertaine

Mai 2013

## 1.0 Date d'entrée en vigueur

La **politique sur les conflits d'intérêts** été approuvée par le conseil d'administration et est en vigueur depuis.

## 2.0 Application

Cette politique s'applique à tous les intervenants de La Fondation franco-albertaine. Ces personnes comprennent entre autres les membres du conseil d'administration et de ses comités permanents et sous-comités, les employés, les membres des comités consultatifs et les bénévoles.

## 3.0 Objectif de la politique

L'objectif de la politique est d'indiquer la marche à suivre en cas de conflits d'intérêts et d'assurer la confidentialité des renseignements personnels.

## 4.0 Définitions

**Conflit d'intérêts** : Aux fins de la présente politique, un conflit d'intérêts est un conflit entre les tâches et les responsabilités d'une personne dans le cadre de ces fonctions au sein de La Fondation franco-albertaine et les intérêts privés, professionnels, d'affaires ou publics de cette personne.

**Confidentialité** : Aux fins de la présente politique, la confidentialité signifie tout renseignement sur une personne qui ne doit pas être divulgué, directement ou indirectement, à quiconque sans que cette personne y consente expressément.

**Conflit d'intérêts sérieux** : Aux fins de la présente politique, un conflit d'intérêts sérieux est un intérêt pour lequel, dans les circonstances, il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir une influence sur l'indépendance ou l'impartialité de la personne ayant un intérêt.

Le sérieux d'un conflit dépend du contexte et, dans une certaine mesure, peut être subjectif. L'importance accrue de certains facteurs comme les suivants intensifient le risque qu'un conflit d'intérêts soit sérieux :

- i. D'éventuels avantages professionnels ou personnels
- ii. Un degré de commandement ou d'autorité
- iii. Une proximité professionnelle ou personnelle par rapport à un candidat ou une organisation
- iv. Un intérêt financier direct ou indirect dans une demande faisant l'objet d'un examen

**Information nominative** : Aux fins de la présente politique, l'information nominative est toute information qui révèle, directement ou indirectement, l'identité d'un candidat.

## 5.0 Principes

Cette politique sera interprétée et appliquée de façon à refléter le mieux possible les principes suivants.

**Objectivité et intégrité** : Le comportement des intervenants de La Fondation surtout dans l'analyse de candidature pour l'attribution de bourse ou d'aide financière doit être conformes aux normes d'objectivité et d'intégrité les plus strictes.

**Confidentialité** : L'information sur les donateurs, les candidats et les bénévoles de La Fondation doit demeurer confidentielle et à usage interne, sauf s'ils ont consenti à divulguer cette information.

**Transparence** : Les processus relatifs aux conflits d'intérêts et à la confidentialité doivent être clairs et traités de façon ouverte et accessible.

**Responsabilisation et divulgation** : Les décideurs et les personnes qui doivent déclarer leurs conflits d'intérêts et maintenir la confidentialité sont responsables de leurs actes.

## 6.0 Exigences de la politique

### 6.1 Admissibilité aux bourses ou à l'aide financière et processus d'examen

C'est information sont détaillé dans le document : *Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité dans le contexte de l'examen des candidatures pour la sélection de récipiendaires de bourses ou d'aide financière de La Fondation franco-albertaine*

### 6.2 Divulgation

Toute personne intervenant impliquée dans La Fondation qui est au courant d'un conflit d'intérêts sérieux doit en informer la direction de La Fondation ou son remplaçant.

## 7.0 Rôles et responsabilités

La présente politique est administrée par la direction de La Fondation franco-albertaine ou son remplaçant. S'il y a désaccord au sujet de l'existence d'un conflit d'intérêts sérieux ou de toute autre décision prise en vertu de la politique, la question peut être soumise à la présidence de La Fondation qui tranchera la question. Il est possible d'en appeler au Comité exécutif, par écrit, de la décision de la présidence, qui à son tour, doit renverser ou maintenir la décision du président par écrit. La décision du comité exécutif est finale.

Je \_\_\_\_\_ suis un intervenants (employé ou bénévole) de La Fondation franco-albertaine. J'ai pris connaissance de *la Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité de La Fondation franco-albertaine* et je m'engage à la respecter et à la faire respecter.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de 20\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Témoïn